



LA 64^e SESSION DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE
L'HOMME ET DES PEUPLES
20 au 22 Avril 2019, Sharm El-Cheikh, EGYPTE

**DECLARATION DU RESEAU OUEST AFRICAIN DES DEFENSEURS DES
DROITS HUMAINS**

Madame la Présidente de la CADHP,
Honorables Commissaires,

Merci de nous avoir donné la parole. Le Réseau félicite **l'Etat de Mauritanie** pour la remise en liberté du député et anti-esclavagiste **Biram Dah ABEID**, le 31 Décembre dernier et celui du **Togo** pour avoir rétabli le Ministère des droits de l'homme dans son nouveau gouvernement.

Nous ne tarirons pas d'admiration devant l'adoption par le **Ghana** d'un projet de loi relatif au droit à l'information et le retrait par le **Burkina Faso** du projet de loi sur la presse en ligne. La remise en liberté de **Safiatou LOPEZ** en attendant la poursuite de son procès est à saluer.

Nous saluons la mise sur pied par la **Gambie** d'une Commission nationale des droits de l'homme et apprécions à leur juste valeur les efforts consentis par Banjul pour faire la lumière sur les violations des droits de l'homme commises sous l'ancien régime.

Madame la Présidente des atteintes répétées à la vie et des déplacements internes occasionnés par les frappes terroristes au **Burkina Faso** et au **Mali** entre autres inquiètent notre sous-région. Nos Etats en état d'alerte adoptent des positions qui restreignent l'espace de la société civile.

Cependant, c'est dans ce contexte que mi-mars 2019, au moins **217** personnes de sexe masculin, âgées d'au moins 12 ans, et tous d'ethnie **Peulh**, ont été froidement assassinés au **Burkina Faso**. Cette boucherie humaine a été relayée au **Mali**, où plus de **160** personnes, tous appartenant au même groupe ethnique sont tombées, leurs villages brûlés, femmes, enfants et bétails dispersés. Nous dénonçons, une tentative d'extermination ethnique



sur le peuple Peulh du Mali et du Burkina Faso et demandons une ouverture d'enquête dans les deux pays pour situer les responsabilités et punir les auteurs conformément à la loi.

Le Réseau s'inquiète de l'interdiction systématique de la liberté de manifestation et de réunion pacifiques au **Togo** ou encore de sa soumission de fait à un régime d'autorisation, l'arrestation et la détention de manifestants pacifiques et de responsables de partis politiques comme étant des violations de la Charte Africaine des Droits de l'homme et des peuples, mais également de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Cette situation constitue un recul pour l'Etat du Togo qui a cependant instauré le régime déclaratif depuis la loi de 2011.

Le territoire du **Niger** demeure un point de passage pour des centaines de migrants affrontant le désert, avec l'espoir de traverser la méditerranée, sans se soucier des risques d'être commuer en esclaves en Libye.

Le Réseau s'inquiète de l'utilisation de la justice comme nouvelle menace contre les défenseurs des droits de l'homme **au Togo, en Mauritanie, en Côte d'Ivoire et au Sierra Leone.**

Le Réseau est préoccupé par la détérioration de la volonté de vivre ensemble en **Côte d'Ivoire** à l'approche de l'élection présidentiel de 2020, parce qu'une guerre médiatique s'est engagée entre les leaders politiques, et se poursuit entre les militants sur le terrain, laissant entrevoir une situation rampante.

L'Etat de **Sierra Leone** devrait retirer le projet de Loi sur les ONG car son adoption risque fortement de compromettre l'intégrité et l'indépendance des organisations de la société civile et permettra au gouvernement de réglementer et de contrôler le travail des défenseurs des droits de l'homme.

Le ROADDH condamne toute tentative visant à restreindre la jouissance des droits de l'homme, et compris la liberté de manifestation pacifique et le droit à la démocratie par le peuple du **Bénin**, une des références en Afrique de l'ouest en matière de démocratie.



Le Nigéria, devrait prendre toute les dispositions conformes aux principes des droits de l'homme pour éviter des atteintes à a vie humaine en période électorale, mais aussi pour faciliter le travail des journalistes abusivement arrêtés et détenus.

Madame la Présidente, Honorables Commissaires,

La Gambie devrait adopter une loi spécifique de protection de tous les défenseurs des droits de l'homme, et une autre sur la liberté de réunion et de manifestation pacifique en conformité avec les lignes directrices sur la liberté de réunion et de manifestation pacifiques en Afrique

Cet Etat devrait publier le rapport des travaux de la Commission d'enquête sur l'assassinat des trois (03) manifestants défenseurs des droits de l'environnement.

Il devrait veiller à une simplification du fonctionnement de l'ombudsman afin d'apaiser la souffrance des familles.

Concernant **le Togo**, il devrait remettre en liberté le défenseur des droits de l'homme **Folly Satchivi** et toutes les personnes arrêtées dans l'exercice de leur liberté d'opinion politique ou de manifestations pacifiques, conformément à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, de la Charte Africaine sur la démocratie et la bonne gouvernance et des lignes directrices sur la liberté d'association et de de réunion en Afrique

La Côte d'Ivoire devrait prendre toutes les dispositions pour sauvegarder la paix sociale dans le respect des droits de l'homme.

Concernant **la Mauritanie**, il y a lieu de remettre en liberté et d'accorder une protection immédiate au blogueur **Mohamed Ould Mohamed Mkhaitir** qui est toujours détenu bien qu'il ait fini de purger sa peine.

A la **Sierra Leone**, le Réseau souhaite qu'il soit recommandé :

- **L'arrêt de poursuites engagées contre les défenseurs des droits de l'homme, notamment ceux de MALOA ;**



- La poursuite des travaux d'élaboration et l'adoption de la loi de protection des défenseurs des droits de l'homme.

Merci Madame la Présidente.